



Communiqué de presse

Professionnels détenteurs d'huiles usagées et Collectivités CYCLEVIA REND LA COLLECTE DÉSORMAIS GRATUITE PARTOUT EN FRANCE

Rueil-Malmaison, le 29 juillet 2022

Le 10 février 2020, la loi AGEC introduisait un nouveau régime de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) applicable aux huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles. Depuis le 1^{er} janvier 2022, cette directive rend les producteurs responsables des produits qu'ils introduisent sur le marché français et ce jusqu'à la fin de leur cycle de vie.

Suite à l'obtention de son agrément, CYCLEVIA est devenu le 23 mars 2022 l'éco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants usagés. Cette nouvelle organisation a pour vocation d'endosser la responsabilité des producteurs, notamment en matière de collecte et de traitement des huiles usagées. Son ambition est de porter cette filière à un haut niveau de performance tout en réduisant son impact sur l'environnement.

**

Chaque année ce sont plus de 215 000 tonnes* d'huiles usagées qui sont collectées en France. Leurs détenteurs sont aussi très nombreux et devraient dépasser les 120 000 unités*. Pour la filière comme pour l'environnement, les enjeux de collecte et de traitement de ces huiles sont grands.

Depuis son entrée en fonction, CYCLEVIA finance directement les opérations de collecte pour assurer aux Professionnels et aux Collectivités la gratuité de ce service, et ce de façon rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2022.

De plus, CYCLEVIA est heureux d'annoncer aujourd'hui que cette gratuité est désormais possible partout en France, notamment dans les Régions, Départements et Collectivités d'Outre-mer. Une avancée rendue possible grâce à la confiance des acteurs en place et à l'engagement des Collecteurs Regroupeurs en faveur de l'économie circulaire et de la performance de la filière.

* Chiffres pour l'année 2019. Source ADEME.

PROFESSIONNELS : UN RÔLE ESSENTIEL

Les Professionnels détenteurs d'huiles usagées ont la possibilité de faire intervenir l'opérateur de leur choix pour la collecte, cependant, pour bénéficier de la gratuité du service, ils doivent avoir recours à un Collecteur Regroupeur enregistré auprès de l'éco-organisme CYCLEVIA. Par ce lien, le prestataire s'engage à suivre le cahier des charges défini par la nouvelle réglementation et à observer les prescriptions techniques d'intervention en vigueur.

En terme d'organisation, cela ne change rien pour les détenteurs puisqu'historiquement la filière dispose d'un tissu de sociétés possédant une longue expérience en matière de collecte et de traitement, mais également d'une bonne complémentarité. CYCLEVIA s'inscrit dans une continuité respectueuse tout en apportant aux acteurs en place un haut niveau de performance environnementale.

« En tant que détenteur d'huiles usagées, le rôle des Professionnels est essentiel dans le fonctionnement de la filière. La conformité en amont de la collecte est la clé qui permettra d'assurer la non-pollution des huiles usagées et une collecte performante et sûre, et en bout de chaîne le traitement des déchets vers des solutions vraiment respectueuses de l'environnement. » explique André Zaffiro, Directeur Général de Cyclevia

COLLECTIVITÉS : DES ALLIÉS INDISPENSABLES

Avec plus de 4600 déchetteries réparties sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarins, les Collectivités possèdent un maillage dense et étendu qui offre aux particuliers un moyen unique pour se débarrasser de leurs huiles usagées.

Au même titre que les Professionnels, les déchetteries bénéficient de la gratuité de la collecte. Pour cela, elles peuvent faire appel au Collecteur Regroupeur de leur choix sous réserve qu'il soit enregistré auprès de CYCLEVIA. L'éco-organisme finance directement les opérations de collecte et de transport.

En complément, une convention passée entre la Collectivité et l'éco-organisme permet, outre la gratuité de la collecte, la participation aux frais de contenants, d'équipements de protection individuelle, d'information des agents en déchetterie, et de communication. Cette contractualisation sera possible à partir du mois de septembre 2022 et s'effectuera via territeo.com, la plateforme administrative des éco-organismes pour les collectivités territoriales.

« Pour la filière, les collectivités sont aussi un maillon indispensable qui nous permet d'accéder aux plus petits détenteurs et d'aller collecter jusqu'au dernier litre d'huile usagée... certainement le plus difficile à recueillir, certainement aussi le plus polluant pour les territoires et leurs habitants. » explique André Zaffiro, Directeur Général de Cyclevia

UN NOUVEAU SERVICE EN LIGNE POUR LES DÉTENTEURS

Pour répondre à sa mission d'intérêt général et en vue d'améliorer la collecte sur l'ensemble du territoire national, CYCLEVIA met à la disposition des Professionnels détenteurs d'huiles usagées et des Collectivités la liste des Collecteurs Regroupeurs conventionnés en capacité d'exercer au sein de leur département.

Ce service est accessible sur le site de CYCLEVIA :
>> cyclevia.com / Rubrique *Collecte*.

POURQUOI FAIRE APPEL À UN COLLECTEUR REGROUPEUR CONVENTIONNÉ ?

Pour garantir la reprise gratuite des huiles usagées.

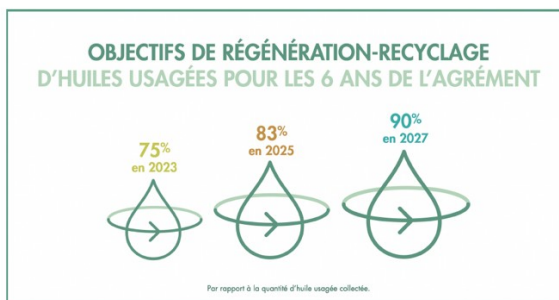
De plus, CYCLEVIA assure la prise en charge des coûts de collecte de façon rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2022.

Pour être sûr que ces déchets dangereux soient entre de bonnes mains. Les opérateurs enregistrés auprès de CYCLEVIA exercent leur activité dans le cadre de la loi et dans les règles de l'art. Ils mettent en œuvre des pratiques standardisées, éprouvées et sûres auditées régulièrement.

Pour être sûr que ces déchets prennent le bon chemin. CYCLEVIA est garant des flux et favorise les solutions de traitement innovantes et responsables.

Pour soutenir l'économie circulaire et prendre part à un mouvement national guidé par des mêmes objectifs de performance environnementale.

CHIFFRES CLÉS



À propos de CYCLEVIA.

Né en octobre 2021, CYCLEVIA est l'éco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants usagés. Créé par le Centre Professionnel des Lubrifiants (CPL), CYCLEVIA est une SAS à but non lucratif issue de l'association de pétroliers membres de l'UFIP, d'industriels du graissage membres de la CSNIL et de sociétés non affiliées membres du CPL. Elle regroupe 22 entreprises qui représentent près de 80% du marché des lubrifiants français. Ses revenus sont exclusivement assurés par les metteurs en marché sous la forme d'une éco-contribution.

cyclevia.com

Contacts presse : Agence SHADOW Communication

Aurélie Vinzent

06 58 66 80 49

aurelievinzent@shadowcommunication.fr

Karima Doukkali

07 77 36 64 10

karimadoukkali@shadowcommunication.fr